



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 23928

Texte de la question

M. Axel Poniatowski alerte Mme la ministre du commerce extérieur sur le gel de la labellisation. Ubifrance accompagne les entreprises françaises dans leur développement à l'export. À ce titre, elle gère la procédure de labellisation permettant à un opérateur d'organiser, sur des zones prioritaires, des actions collectives, afin d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises françaises à l'international, et d'obtenir un soutien financier destiné à abaisser le coût de participation des entreprises françaises à l'opération collective considérée. Afin de participer à l'effort général d'économie budgétaire, une réduction des moyens affectés à la labellisation pour l'année 2013 a été décidée. Cet effort a pour conséquence de geler l'attribution de nouvelles subventions. L'attribution d'un label simple sans subvention restera toutefois possible et permettra pour les nouveaux dossiers éligibles de bénéficier de l'image France et d'un affichage au sein du programme France Export. Le programme 2013 sera donc restreint aux dossiers déjà labellisés auxquels viendront s'ajouter les opérations qui auront demandé et obtenu le label simple. Les dossiers déjà labellisés représentent à ce stade deux tiers de l'activité. En conséquence, les dossiers en cours d'instruction (ajournés ou déposés) se verront proposer, s'ils sont acceptés, un label simple sans subvention et les nouveaux dossiers ne pourront prétendre qu'à un label simple sans subvention. Les dossiers déjà labellisés lors des comités précédents resteront actifs. En 2014, les dossiers pourront être déposés dès le mois de juillet et la procédure sera modifiée pour permettre d'arbitrer l'ensemble des dossiers donnant lieu à l'attribution d'une subvention lors de deux comités prévus à ce stade aux mois de septembre et décembre 2013. Il rappelle que le déficit du commercial extérieur s'élève à 67,2 milliards en 2012 et que le solde commercial est déficitaire de 6,011 milliards d'euros au mois de février 2013. Conscient que les efforts d'économie budgétaire doivent être supportés par tous, il s'inquiète des répercussions de ce gel sur les exportations françaises et souhaite connaître son sentiment.

Texte de la réponse

Depuis le début de l'année, le montant des subventions accordées à Ubifrance en loi de finances (LFI) pour 2013 est passé de 103,7 M€ à 96,88 M€, suite à une mise en réserve (- 3,8 M€) et un « surgel » (- 3 M€), soit une réduction de 6,6 % de la dotation d'Etat votée en LFI pour Ubifrance :

(En millions d'euros)

	CRÉDITS votés en LFI 2013	MISE en réserve	BUDGET total après mise en réserve	SURGEL	BUDGET total après surgel
Total	103,7	- 3,8	99,88	- 3	96,88
- dont crédits de fonctionnement	81,6	- 2,5	79,1	0	79,1

- dont crédits d'intervention	22,1	- 1,3	20,78	- 3	17,78
- opérations collectives	nd	nd	19	-2,4	16,6
- opérations labellisation	nd	nd	1,78	-0,6	1,18

L'agence participe à l'effort de redressement durable des comptes publics. Pour Ubifrance, cet effort porte notamment sur les crédits d'intervention dont la sous consommation a été constatée ces 3 dernières années. La répartition de l'effort au sein de l'enveloppe consacrée aux crédits d'intervention est la suivante : - opérations collectives : - 12,6 % (après mise en réserve et surgel), avec un budget passant de 19 M€ à 16,6 M€ ; l'agence a ainsi procédé à une réduction de sa programmation initiale en annulant une centaine de projets pour tenir compte de cette nouvelle contrainte budgétaire ; environ 600 opérations devraient être réalisées en 2013 contre 660 initialement prévues et 715 menées en 2012 ; - opérations labellisation : - 33,7 % (après mise en réserve et surgel), avec un budget passant de 1,78 M€ à 1,18 M€ ; cet effort a eu effectivement pour conséquence de geler l'attribution de nouvelles subventions au titre de la labellisation pour l'année en cours, les dossiers devant être déposés six mois à l'avance ; ainsi, au mois de février 2013, l'ensemble de l'enveloppe des crédits d'intervention dévolus à la labellisation avait été consommé ; l'attribution d'un label simple sans subvention a, de ce fait, été décidée afin de permettre aux nouveaux dossiers éligibles de bénéficier de l'image « France » et d'un affichage au sein du « programme France export », auxquels les opérateurs (sociétés privées, chambres de commerce et d'industrie...) sont attachés. Pour 2014, le budget dédié à la labellisation devrait être reconduit à hauteur de 1,78 M€. Deux réunions du comité de labellisation devraient se tenir en septembre et décembre 2013 afin d'examiner les projets. Le dispositif de labellisation sera ainsi pérennisé. Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'Etat et Ubifrance devrait être révisé en 2013. Cette révision a pour objet de mettre l'accent sur un accompagnement plus personnalisé des entreprises à l'export et dans la durée, ce qui devrait avoir un impact sur les exportations françaises. La création de la banque publique d'investissement (BPI), avec en son sein des conseillers affaires internationales d'Ubifrance (25 en 2013, 40 au premier semestre 2014), ainsi que l'accompagnement par la BPI de 1 000 entreprises de taille intermédiaire et petites et moyennes entreprises de croissance, conformément au pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, devraient également avoir un impact positif sur nos exportations.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23928

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4037

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5819